

RÉPONSE – QE 372 A – 24.10

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 372 – 24.06

déposée par Monsieur Denis AZIRI, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

TOURISME À VERNIER

QUESTION

À l'heure où Suisse Tourisme inscrit sur son site internet la Cité du Lignon dans les beaux lieux à visiter, où la Ville de Vernier accueille le départ et l'arrivée de la dernière étape du Tour de Romandie, où la Ville de Vernier cherche à montrer où elle se situe sur la carte de la Suisse et où les touristes commencent à être aperçus, les questions suivantes se posent :

- Est-ce que la Ville de Vernier a identifié ou a prévu d'identifier tous les lieux situés sur son territoire qui présentent un intérêt touristique et quel service en est responsable ?
- Qu'est-ce que la Ville de Vernier entreprend ou prévoit d'entreprendre à propos de la signalisation, de l'affichage, de la diffusion d'informations et publications à destination des touristes ?
- Est-ce qu'une collaboration avec Suisse Tourisme ou l'Office du tourisme cantonal est prévue pour la promotion touristique de la Ville de Vernier ?

RÉPONSE

Il est vrai que c'est une très belle nouvelle et une fierté de voir la Cité du Lignon répertoriée par Suisse Tourisme comme un site qui mérite d'être visité.

Néanmoins, dans le cadre du développement de son attractivité en faveur de la population touristique, la Ville de Vernier :

- Ne comptabilise pas encore les sites susceptibles d'être intéressants pour le tourisme en interne et n'a pas de service répondant.
- Ne souhaite pas se substituer à une compétence nationale ou cantonale. Par souci de rationalité, la mise en valeur de la Ville de Vernier fonctionne au cas par cas, en réponse aux différents événements qui se déroulent sur son territoire. Ceux-ci peuvent être sportifs ou culturels et sont largement communiqués à la population comme aux visiteurs extérieurs. En revanche, l'Administration ne compte pas en l'état développer de démarches de promotion en faveur des touristes, faute de ressources dédiées et compte tenu de ses missions de service public.
- Met en valeur son territoire dès que c'est possible en accord avec les démarches proactives des services relayées par le Service de la culture et de la communication.

- Développe avant tout des prestations et des aménagements en faveur de ses habitantes et de ses habitants. Si ceux-ci, une fois développés, devaient faire l'objet d'intérêt des instances nationale et cantonale de promotion du territoire, des partenariats seraient bien entendu envisagés.

La question écrite 372 – 24.06 est ainsi close.

Gian-Reto AGRAMUNT
Conseiller administratif

Vernier, le 23 septembre 2024

